

trimestriel N° 228 - Septembre 2025

Une rentrée marquée par le contexte politique.

Un autre budget est possible !

La situation politique de la France est confuse.

Le gouvernement Bayrou a « sauté » sur son projet de budget austéritaire. Cette chute traduit une crise démocratique et révèle l'incapacité du président Macron à entendre et à répondre aux aspirations sociales, préférant mettre en scène un climat de péril budgétaire et jouer sur les peurs.

Nous l'avons exprimé le 18 septembre par la grève et la mobilisation, il faut un profond changement de cap : justice, solidarité, reconnaissance de celles et ceux qui travaillent, prise en compte des plus précaires et abandon de la réforme des retraites doivent être les orientations structurantes du travail du nouveau gouvernement.

- Le budget doit faire apparaître de la justice, comment comprendre que les 1800 foyers à plus de 100 millions d'euros, échappent à l'impôt sur le revenu ?

Comment comprendre la dépense de millions d'euros d'aides aux entreprises sans contreparties...

- Le budget doit faire apparaître un effort conséquent pour les services publics dont l'école.

La baisse démographique, inquiétante par ailleurs, doit être l'occasion d'améliorer le taux d'encadrement. Enfin une revalorisation du métier est urgente. La sous-indexation du point d'indice coûte en moyenne aux enseignant.es 3 000 € net par an. Un 13e mois à l'envers : on travaille 12 mois, on est payé 11 !

Le SE-Unsa appelle à un budget juste, efficace et cohérent, qui cesse de nourrir les dividendes des plus riches au détriment du pacte républicain.

C'est bien en se syndiquant et en se mobilisant collectivement que nous pourrions espérer faire entendre cette revendication.

Directeur de publication:

Sébastien Ségur

N° C.P.P.A.P. :

0929S06209

ISSN 2646-40-47

Prix du numéro : 1 euro

Imprimé par le SE Unsa 12

Dispensé de timbrage



s o m m a i r e

2 - Calendrier des réunions
d'infos syndicales

3- Compléter le RSST
Santé au travail

5- Retraite progressive
Protection Sociale Complémentaire

6 - Budget 2026



Calendrier des Réunions d'Information Syndicale 2025 - 2026

Le Se-unsA 12 propose plusieurs formations syndicales.

Ces formations sont un droit et sont déductibles des heures de formation :

- 1er degré : 3 demies journées par an (ou 9h)
- 2nd degré : 1 heure mensuelle

Il convient de prévenir l'IEN ou le chef d'établissement 48h au moins à l'avance (document modèle sur notre site) et de fournir une attestation de participation délivrée à l'issue de la réunion.



Nouveaux remplaçant.es 1D

MERCREDI 01/10 - 9h

RODEZ + VISIO

Prendre des fonctions de remplaçant.e est une mission avec ses particularités, des contraintes spécifiques et un lien rapproché avec le secrétariat de circonscription. Le Se vous aide à y voir plus clair.

Préparer son rendez-vous de carrière

MERCREDI 15/10 - 14h

RODEZ + VISIO

Vous êtes éligibles à un rendez-vous de carrière ? Le Se UNSA vous aide à mieux décrypter les étapes.

L'école dans son environnement Aménagement du bâti / Classe dehors

MERCREDI 03/12 - 9h30

RODEZ

Nos écoles sont impactées par des réalités environnementales et climatiques. Comment mieux adapter le bâti et nos pratiques ?
(En partenariat avec le CAUE de l'Aveyron.)

Fête des ADHERENT.ES

MERCREDI 08/10 - 15h

RODEZ

A l'occasion de la semaine des adhérent.es, le Se UNSA 12 vous donne rendez-vous afin de mieux se connaître et échanger sur l'actualité, recueillir vos points de vue et propositions.

Accueillir un élève au comportement perturbateur : comment se protéger ?

MERCREDI 26/11 - 9h30

RODEZ + VISIO

L'accueil d'un élève à comportement perturbateur est une situation que chacun peut être amené à gérer. Sans la prétention de vous donner des solutions clés en mains, le SeUNSA vous propose un temps d'échange d'expériences et les modalités indispensables pour se protéger au mieux.

Mises en cause judiciaires : se protéger, se défendre (en partenariat avec l'ASL)

MERCREDI 10/12 - 9h30

RODEZ

Avec les conseils de l'Autonome de Solidarité comprenez les démarches judiciaires.

Être chargé.e d'école

MERCREDI 5/11 - 14h

Sainte Geneviève sur Argence

MERCREDI 3/12 - 14h

Rodez + visio

MERCREDI 14/01 - 14h

Secteur Saint-Affrique (à préciser)

Chargé.e d'école ? Directeur. trice 1 classe ? Des contraintes de travail en solo, un manque de reconnaissance des spécificités de cette fonction. Le SeUNSA vous propose un temps d'échange, de recueil de vos difficultés, de vos besoins et de partage d'idées.

Préparer ma retraite

MERCREDI 12/11 - 14h

RODEZ

Comprendre comment sont calculées durées de service, durées d'assurance, montant de pension ...

Un temps pour mieux décrypter le fonctionnement, échanger sur sa propre situation, mieux anticiper.

Mouvement 2026

Date à définir

RODEZ + VISIO

Dès que les règles du mouvement 2026 seront parues, le Se UNSA 12 vous proposera un temps pour vous expliquer les différents points importants et vous conseiller en fonction de votre situation personnelle.

Fiche pratique !

Compléter le Registre Santé et Sécurité au Travail : pourquoi - comment ?

Pourquoi compléter le registre ?

Sont notés dans le RSST tous dysfonctionnements en matière d'hygiène, de santé, de sécurité et de conditions de travail mais également les suggestions pour y remédier.

Ces dysfonctionnements peuvent concerner le bâti scolaire (aménagements, locaux dangereux, température dans les locaux, ...). Ils peuvent aussi être liés à des relations humaines impactantes sur les conditions de travail (élèves violents, agressions par des parents, relations d'équipes, relations hiérarchiques...)

Comment compléter le registre ?

Le RSST est un registre légal obligatoire dans chaque établissement. La façon la plus simple de le renseigner est cependant sa version numérique accessible via le portail Arena :

Portail arena

- > enquête et pilotage
- > prévention et gestion des risques
- > module RSST
- > ajouter une observation

A quoi ça sert ?

Lorsqu'il y a un signalement déposé dans le registre, il est visé par l'IEN ou le chef d'étab, qui peut expliquer la réponse apportée. Tous les signalements sont ensuite étudiés en groupe de travail de la F3S (formation spécialisée) ou nous siégeons en tant que représentant.es élu.es du personnel.

Cet outil est indispensable pour objectiver les situations de souffrance au travail, d'hygiène, de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Santé au travail : quand l'engagement se paie au prix fort

Le dernier Baromètre de nos métiers de l'Unsa Éducation (40 000 répondants) révèle une réalité préoccupante : la profession traverse une crise profonde, marquée par la désillusion et la fatigue.

Les Risques PsychoSociaux ne sont plus une option à traiter mais une urgence absolue.

Tous les indicateurs sont au rouge :

Charge trop lourde (48,4 %),
Déséquilibre vie pro/perso (43,5 %)
Stress et émotions difficiles (55,6 %)
Sens du travail (60 %)
Consignes inadaptées (48,9 %),
Besoin d'accords concrets (53 %)
Manque de respect (71,5 %),
Reconnaissance absente (63 %)
Déception du métier (70 %),
Désaccord avec les politiques menées (92 %),
Volonté de reconversion (36 %)
Salaires trop bas (87 %),
Demande d'augmentation (35 %),
Manque de moyens (71,5 %)

Des outils obligatoires, indispensables à la prévention, et pourtant négligés

► L'évaluation des Risques PsychoSociaux, pourtant obligatoire, reste largement absente. Dans le second degré, seulement 41,3 % des établissements disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp), et moins de la moitié intègrent un volet Rps.

► Les outils de signalement sont eux aussi méconnus : plus de 60 % des personnels ignorent l'existence de la protection fonctionnelle ou du registre de signalement d'un danger grave et imminent (Rdgi).
► Et enfin concernant la médecine de prévention, seuls 10 % des personnels ont bénéficié de leur visite médicale obligatoire, et parmi les 12 % qui en ont fait la demande, seuls 15,5 % ont été reçus. Avec un médecin pour plus de 15 000 agents, il devient difficile de garantir une véritable politique de santé au travail.

Des plans institutionnels en décalage avec le terrain

Plans Rps, handicap, égalité professionnelle, climat scolaire... sur le papier, ils existent. Sur le terrain, ils manquent de cohérence, de moyens et de suivi :
► Plan Rps lancé sans que les outils Santé et sécurité au travail (Sst) soient maîtrisés ;
► Délai de traitement jusqu'à 18 mois pour les dossiers handicap ;
► Plans égalité qui ne permet pas de traiter efficacement les violences sexistes et sexuelles ou de discrimination ;
► Climat scolaire abordé uniquement sous l'angle des élèves ;

► ia : bien que 93,4 % des agents demandent prudence et éthique, les recommandations du Cese sont trop peu suivies (formations insuffisantes, personnels peu associés).
Qvct : l'urgence d'un engagement réel
Le constat est sans appel : agents épuisés, outils de prévention négligés, politiques publiques déconnectées du terrain.

Le SE-Unsa exige un véritable engagement de l'employeur à travers la signature d'accords

Qvct ambitieux, assortis de moyens, incluant notamment :

- Une évaluation effective des Rps
- Un renforcement de la médecine de prévention
- Une formation systématique à la santé et sécurité au travail
- Un dialogue social exigeant et constructif

La Qvct ne peut être un slogan : elle doit devenir une priorité partagée, construite avec et pour les agents.

Je rejoins le SE-Unsa

Je profite dès maintenant de mon adhésion 2025-2026, je paye plus tard (*)

(*) tarifs valables jusqu'au 10 juillet 2025

Pour bénéficier :

- d'informations, de conseils et d'accompagnement dans les moments clés de votre parcours professionnel ;
- de notre appui, aide, soutien grâce aux équipes de proximité ;
- de nos infos utiles et de nos publications à votre domicile ;
- de notre matériel de rentrée (agenda, calendrier, bloc-notes...) ;
- de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le shopping ou les vacances.

Votre premier prélèvement bancaire interviendra seulement en octobre 2025 !

Offre adhésion 2025-2026

Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Né-e le : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse mël personnelle : _____

Département de rattachement : _____

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : _____

Portable : _____

Je suis

- ☐ Retraité-e
☐ Instit ☐ OPE ☐ Certifié-e ☐ CPE ☐ PLP ☐ PPS ☐ Agrégé-e ☐ Bi-admissible
☐ AE ☐ PEGC ☐ Ce d'Eps ☐ PsyEN (option _____)
☐ Contractuel-le : ☐ Enseignant-e ☐ CPE ☐ PsyEN (option _____)
☐ En Cdd ☐ En Cdi

Ma discipline 2^e degré : _____

Fonctions particulières (adjoint, directeur, Asst, tuteur, formateur) : _____

Échelon : _____ ☐ Classe normale ☐ Hors-classe ☐ Classe exceptionnelle
☐ AESH ☐ AEP ☐ Cui

- ☐ Temps complet ☐ Temps partiel : _____ % ☐ Cui Cld
☐ Disponibilité ☐ Congé parental ☐ Congé de formation

Montant de la cotisation

€

J'adhère au syndicat des Enseignants-Unsa

La cotisation comprend notamment l'abonnement à notre magazine pour un montant total de 36 € annuel.

Date

Signature

À retourner à

SE-Unsa
2 rue Henri Dunant 12000 Rodez

Les informations recueillies sont destinées à l'Union des SE-Unsa. Elles sont utilisées dans le cadre des services administratifs, pour l'adhésion à SE-Unsa et l'envoi de l'avis d'adhésion et de l'avis de cotisation. Elles sont également utilisées pour l'envoi de nos publications et pour l'envoi de nos informations. Les données collectées : nom, prénom, adresse, date de naissance, date d'adhésion, date de cotisation, sont destinées à l'envoi de nos publications et pour l'envoi de nos informations. Les données collectées : nom, prénom, adresse, date de naissance, date d'adhésion, date de cotisation, sont destinées à l'envoi de nos publications et pour l'envoi de nos informations.

10026-10224/24/24 03/2021
(identifiant ADEME)



Je rejoins le SE-Unsa

TITULAIRES											
Echelons											
Classe normale	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
PL, Certifié, PayEH, CPE, PLP, PPS	172 €	174 €	176 €	178 €	180 €	182 €	184 €	186 €	188 €	190 €	
Aggrégé	194 €	196 €	198 €	200 €	202 €	204 €	206 €	208 €	210 €	212 €	
Bi-Admissible	214 €	216 €	218 €	220 €	222 €	224 €	226 €	228 €	230 €	232 €	
Instituteur	252 €	254 €	256 €	258 €	260 €	262 €	264 €	266 €	268 €	270 €	
Préc. Ce d'Eps, AE	292 €	294 €	296 €	298 €	300 €	302 €	304 €	306 €	308 €	310 €	
Echelons											
Hors-classe	1	2	3	4	5	6	7	HEA1	HEA2	HEA3	
PL, Certifié, PayEH, CPE, PLP, PPS	228 €	230 €	232 €	234 €	236 €	238 €	240 €	242 €	244 €	246 €	
Préc. Ce d'Eps	268 €	270 €	272 €	274 €	276 €	278 €	280 €	282 €	284 €	286 €	
Aggrégé	326 €	328 €	330 €	332 €	334 €	336 €	338 €	340 €	342 €	344 €	
Echelons											
Classe exceptionnelle	1	2	3	4	5	6	HEA1	HEA2	HEA3	HEB1	HEB2
PL, Certifié, PayEH, CPE, PLP, PPS	270 €	272 €	274 €	276 €	278 €	280 €	282 €	284 €	286 €	288 €	
Préc. Ce d'Eps	346 €	348 €	350 €	352 €	354 €	356 €	358 €	360 €	362 €	364 €	
Aggrégé	426 €	428 €	430 €	432 €	434 €	436 €	438 €	440 €	442 €	444 €	

CONTRACTUELS			
Cdd	Indice	Indice de	Indice
50 €	< 380	380 à 475	> 475
17	100 €	120 €	160 €
34	430 €	450 €	550 €

RETRAITES			
Prélèvement	Prélèvement	Prélèvement	Prélèvement
< 1400 €	1400 € à 1800 €	1800 € à 2000 €	> 2000 €
90 €	130 €	140 €	150 €
30 €	40 €	45 €	50 €

SITUATIONS PARTICULIÈRES			
Temps partiel, congé parental, prorata du salaire	Disponibilité, congé parental, prorata du salaire	Disponibilité, congé parental, prorata du salaire	Disponibilité, congé parental, prorata du salaire
41 €	41 €	41 €	41 €
130 €	130 €	130 €	130 €

ENTRANTS DANS LE METIER			
Étudiant, Auto en prépa	Stagiaire, Auto en prépa	Stagiaire, Auto en prépa	Stagiaire, Auto en prépa
41 €	41 €	41 €	41 €
130 €	130 €	130 €	130 €

AED, AESH, Cui			
30 €	30 €	30 €	30 €
100 €	100 €	100 €	100 €

Dans chaque case, le montant indiqué en dessous correspond au montant réel après crédit d'impôt de 66 %.

Instructions pour le prélèvement fractionné (*)

- Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- Dater et signer
- Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un Rib ou un Rice.

(*) prélèvements fractionnés automatiques en 10 fois maximum (d'octobre à juillet) sans frais

Crédit d'impôt
66 % de votre
cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.

Tous bénéficiaires du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Le montant de remboursement doit être précisé :

- soit 8 semaines avant la date de début de votre compte, pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un Rib ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier.

Identifiant Créancier SEPA : FR162ZZZ401981	Identifiant Créancier SEPA : FR162ZZZ401981
Nom : Syndicat des Enseignants - UNSA	Nom : Syndicat des Enseignants - UNSA
Adresse : 209 Boulevard Saint-Germain	Adresse : 209 Boulevard Saint-Germain
Code postal : 75007	Code postal : 75007
Ville : PARIS	Ville : PARIS
Pays : FRANCE	Pays : FRANCE

IBAN (*) : _____

BIC (*) : _____

Le (*) : _____

A (*) : _____

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier pour la gestion de sa relation avec son client. Elles relèvent du règlement européen sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et pourront donner lieu à l'exercice par le client de ses droits de rectification, d'effacement, de portabilité auprès du délégué à la protection des données (Dpo) : dpo@se-unsu.org ou lettre recommandée avec AR à SE-Unsa, 209 boulevard Saint Germain, 75007 Paris.

Retraite progressive dès 60 ans

Les décrets fixant l'âge permettant d'accéder à la retraite progressive sont parus au cœur de l'été, le 23 juillet 2025 au Journal officiel. Cette mesure concerne les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique (fonctionnaires et contractuels).

Qu'est-ce que la retraite progressive ?

Ce dispositif permet d'aménager sa fin de carrière et de bénéficier d'une fraction de sa retraite tout en poursuivant une activité professionnelle réduite. La personne peut ainsi continuer à cotiser jusqu'à sa retraite « complète ».

Exemple :

Un salarié ayant un temps partiel à 60 % pourra percevoir 40 % de sa pension. Un salarié ayant un temps partiel à 50 % pourra percevoir 50 % de sa pension.

Les conditions pour bénéficier de la retraite progressive

- À partir du 1er septembre 2025, avoir 60 ans.
- Réunir au moins 150 trimestres (37,5 années) pour la retraite, tous régimes de base confondus.
- Exercer une activité réduite ou à temps partiel représentant entre 40 et 80 % d'un temps complet. Il vous faudra l'accord de votre employeur (le refus devra être « motivé »).

Si pour les salariés du secteur privé, la demande de retraite progressive se fait sur le site de l'Assurance retraite au moins 5 mois avant la date à laquelle l'agent souhaite la faire démarrer, pour les fonctionnaires de l'État, la demande est réalisée via le site du Service des Retraites de l'État. Concrètement, à compter du 1er septembre, vous pouvez prétendre à un complément de revenu à votre temps partiel par retraite complémentaire dès 60 ans.

Si vous êtes déjà à temps partiel et que vous avez atteint vos 60 ans et vos 150 trimestres vous pouvez demander le complément dès à présent. Si vous êtes à temps partiel et que vous atteignez ces conditions au cours de l'année, vous pourrez à ce moment là faire votre demande.

En prévision de l'année prochaine, sachez que cette année la DSDEN 12 a accordé toutes les demandes de temps partiel aux collègues ayant fait une demande dans le cadre d'un aménagement de fin de carrière avec retraite progressive.

Contactez-nous pour plus d'info, nous pourrions vous rediriger vers notre spécialiste retraites académique.



Protection Sociale Complémentaire

À partir d'avril 2026, un nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC) en santé et en prévoyance sera mis en place. Pour la santé, les agents devront adhérer au contrat collectif retenu, avec une prise en charge financière de 50 % de la cotisation par l'employeur.

Le groupement MGEN-CNP Assurances a été retenu pour assurer la couverture santé des personnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative à partir d'avril 2026.

Les opérations d'affiliation de l'ensemble des collègues à la complémentaire santé du ministère vont démarrer. Attention, surveillez votre boîte mail professionnelle car vous aurez 21 jours pour répondre.

Pour votre affiliation, à partir du 8 octobre, la MGEN vous enverra un mail sur votre boîte mail professionnelle nominative.

Ce parcours d'affiliation vous permettra de choisir votre niveau de couverture et d'ajouter d'éventuels ayants-droits (conjoint, enfants):

SOCLE

50 % du forfait pris en charge par l'employeur
(montant calculé en fonction de la rémunération)

+

Option 1

50% pris en charge par l'employeur
(limite de 5€)

+

Option 2

50% pris en charge par l'employeur
(limite de 5€)

Tous les détails : sur [éducation.gouv](https://www.education.gouv.fr)



Le Se UNSA interpelle la DASEN sur les écoles privées :

En Aveyron la carte scolaire laisse apparaître 6 situations non conformes à la loi. Il existe 6 communes qui n'ont pas d'école publique alors même que plus de 15 enfants d'âge scolaire y résident. Ces élèves sont bien scolarisés sur la commune mais dans une école privée. L'Unsa éducation dénonce ce non respect du code de l'éducation sans relâche, Mme la DaseN nous a demandé plus de précision à l'issue du CDEN, nous lui avons donc écrit un courrier !

Il apparaît urgent de se mettre en conformité avec les textes. Cela demande du courage, pour les moyens, rappelons que les enseignant.es du privé sont déjà payé.es par l'état, que les municipalités payent déjà les employé.es de cantine et garderie et que dans certaines de ces situations les locaux sont même mis à disposition par un système de sous location à loyer modéré...

Pour l'Unsa éducation Ecole privée et école publique ne pourront jamais être considérées comme les 2 faces d'une même pièce ! Aucune complémentarité possible en terme d'offre scolaire !

Budget 2026 : derrière le déficit de 44 Md€, le choix d'un gouvernement qui paralyse l'État et rompt le pacte républicain

Un contre-récit nécessaire

Le gouvernement annonce 44 milliards « d'économies » en mettant en scène un climat de péril budgétaire, jouant ainsi sur la peur. Mais derrière l'écran de fumée, ce sont des choix politiques lourds qui sont à l'origine du déficit budgétaire.

Le SE-Unsa rappelle une évidence : ce ne sont pas des coupes budgétaires aveugles qui sont nécessaires mais il s'agirait de remplir les caisses de l'État correctement et d'utiliser l'impôt pour répondre aux besoins de la démocratie sociale. Autrement dit : arrêter de vider inutilement les caisses de l'État et cesser d'orienter les recettes vers des dépenses inefficaces.

Quelques chiffres clés 2024 :

Impôts sur le revenu 95 Md€ -

Impôt sur les sociétés 53 Md€ - Tva 101 Md€

Budget de l'Éducation nationale 64,3 Md€ - Aides aux entreprises 211 Md€ - Charge de la dette 60,2 Md€

Total recettes publiques 1 482 Md€ / Total dépenses publiques 1 650 Md€

En 6 ans, ce sont 60 milliards de recettes en moins par an à cause de baisses d'impôts successives.

Dans le même temps, l'épargne a explosé de + 700 milliards, concentrée dans les mains des plus riches.

Résultat : l'État s'affaiblit, la société se fracture, les inégalités s'aggravent.

Budget 26 retrouvez les détails de notre analyse lors de la conférence de presse de rentrée.



Nous étions mobilisé.es le 18 septembre pour défendre un budget de justice sociale !



Pour aller plus loin : Le grand détournement (aux éditions Allary)